

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2016

### **1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE LA COMMUNE – DU LOTISSEMENT et DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour à l'unanimité

### **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE LA COMMUNE – DU LOTISSEMENT ET DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUES**

#### a) Commune :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr RENAUDET Gilles, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mr CHATAIGNER Bertrand, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

#### EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES	RECETTES
		Section de fonctionnement	955 079,42
	Section d'investissement	442 560,82	345 480,18
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002) Report en section d'investissement (001)		85 897,88
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	1 397 640,24	1 701 514,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	955 079,42	1 270 136,57
	Section d'investissement	442 560,82	431 378,06
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>1 397 640,24</b>	<b>1 701 514,63</b>

**b) LOTISSEMENT :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr RENAUDET Gilles, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mr CHATAIGNER Bertrand, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	997 425,58	1 149 667,84	2 147 093,42
<b>Recettes nettes 2015</b>	<b>160 789,07</b>	<b>590 988,78</b>	<b>751 777,85</b>
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires totales	997 425,58	1 149 667,84	2 147 093,42
<b>Dépenses nettes 2015</b>	<b>670 638,92</b>	<b>36 885,53</b>	<b>707 524,45</b>
<i>Report 2014</i>	<b>210 507,17</b>	-455 349,43	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
<b>Excédent/Déficit</b>	<b>-299 342,68</b>	<b>554 103,25</b>	<b>254 760,57</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>98 753,82</b>	<b>-200 588,86</b>

**c) PHOTOVOLTAIQUE :**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr RENAUDET Gilles, délibérant sur le compte administratif 2015 dressé par Mr CHATAIGNER Bertrand, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 200,78	26 689,66	25 488,88
	Section d'investissement	14 150,00	24 840,00	10 690,00
	+	+		
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		1 129,91	
	Report en section d'investissement (001)	15 234,87		
	=	=		
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>30 585,65</b>	<b>52 659,57</b>	<b>22 073,92</b>
<hr/>				
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>			
<hr/>				
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	1 200,78	27 819,57	26 618,79
	Section d'investissement	29 384,87	24 840,00	-4 544,87
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>30 585,65</b>	<b>52 659,57</b>	<b>22 073,92</b>

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2015

#### a) Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;Constatant que le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement cumulé de : 315 057,15 €
- un déficit d'investissement cumulé de : -11 182,76 €

Le conseil municipal décide une affectation au compte 1068 (recettes d'investissement en 2016) de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 315 057,15 €.

La somme de 11 182,76 € sera inscrite au compte 001 (Dépenses d'investissement) sur le budget 2016.  
Vote : Pour à l'unanimité.

#### b) Lotissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;Constatant que le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un déficit de fonctionnement cumulé de : - 299 342,68 €
- un excédent d'investissement cumulé de : 98 753,82 €

Le conseil municipal décide une affectation pour la section d'investissement au compte 001 et une affectation au compte 002 en report à nouveau pour la section de fonctionnement  
Vote : Pour à l'unanimité.

#### c) Photovoltaïque

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 ;Constatant que le compte administratif 2015 fait ressortir :

- un excédent d'exploitation cumulé de :	26 618,79 €
- un déficit d'investissement cumulé de :	4 544,87 €

Le conseil municipal décide une affectation en report à nouveau de ces résultats.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### **4. APPROBATION COMPTE D'EMPLOI SUBVENTION OGEC 2015**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en vertu de **l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'Ecole Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée**, la Directrice de l'Ecole privée Notre-Dame de Chiché lui a remis le compte d'emploi de la subvention allouée en 2014 par la commune à ladite école.

Ce compte d'emploi était appuyé de toutes les justifications utiles, en l'occurrence les factures s'élevant à la somme de 79.933,37 €. Cette somme étant supérieure au montant de la subvention allouée en 2015 (soit 79.184,00 €.).

Après avoir examiné tout le détail de ce compte d'emploi, visé par le Président du Comité de Gestion des Ecoles libres de Chiché, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte d'emploi de la somme versée en 2015 par la commune, soit 79.184,00 €, en guise de participation aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Notre-Dame de Chiché.**

#### **5. VOTE DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE PRIVEE DE CHICHE POUR 2016**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la subvention pour couvrir les dépenses de fonctionnement accordée à l'O.G.E.C. pour l'année 2015 s'élevait 79 184,00 €, soit pour un total de 112 élèves inscrits dans l'établissement et domiciliés à CHICHE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 707 € / élève.

Pour l'année 2016, compte tenu des demandes présentées par l'O.G.E.C. et vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> septembre 1999 modifiant le contrat simple de l'école Notre-Dame en contrat d'association à l'enseignement public signé entre l'Etat et ladite école privée, **le conseil municipal décide d'allouer pour l'école privée Notre-Dame de CHICHE une subvention de 77.147,00,00 €, soit pour un total de 107 élèves inscrits dans l'établissement et domiciliés à CHICHE au 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 721 € / élève.**

Le maire précise que cette subvention n'est pas supérieure à la somme dépensée pour un enfant de l'école publique qui accueille pour la même année (2016), 95 élèves pour une dépense correspondante inscrite au budget communal de 68.517,15 €, selon état joint, soit 721,23 € / élève.

Le conseil municipal autorise le maire à verser la somme ci-dessus et précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016 à l'article 6558.

#### **6. CONVENTION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ALLOUEE A L'ECOLE PRIVEE EN 2016**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le montant de la subvention accordée à l'école privée Notre-Dame de Chiché est supérieur à 23 000 €, il y a lieu de signer une convention fixant les modalités de versement.

La convention, jointe en annexe, est présentée aux membres présents qui, après délibération, l'acceptent et autorisent Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à la signer.

## **7. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le maire rappelle le taux des taxes d'habitation et des taxes foncières votées pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation ..... 11.54 %
- Taxe sur les propriétés bâties.... 16.36 %
- Taxe sur les propriétés non bâties 49.82 %

Et demande au conseil municipal de voter pour le taux desdites taxes pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir voté, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des taxes directes locales 2016 comme suit :

- **Taxe d'habitation ..... 11.54 %**
- **Taxe sur les propriétés bâties... 16.36 %**
- **Taxe sur les propriétés non bâties 49.82%**

Le produit fiscal attendu de 414.961,00 € sera inscrit au budget primitif 2016 à l'article 7311.

## **8. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2016**

### **a. Commune**

Mr le Maire expose le budget communal 2016. Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section Fonctionnement : 1.153.473,78 €
- Section Investissement : 565 952,93 €

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016.

### **b. BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT**

Mr le Maire expose le budget communal 2016. Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section Fonctionnement : 516.031,12 €
- Section Investissement : 318.192,66 €

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016.

### **c. BUDGET PHOTOVOLTAIQUE**

Mr le Maire expose le budget communal 2016. Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section Exploitation : 50.707,92 €
- Section Investissement : 31.158,01 €

Le Conseil Municipal décide d'adopter le budget primitif 2016.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.